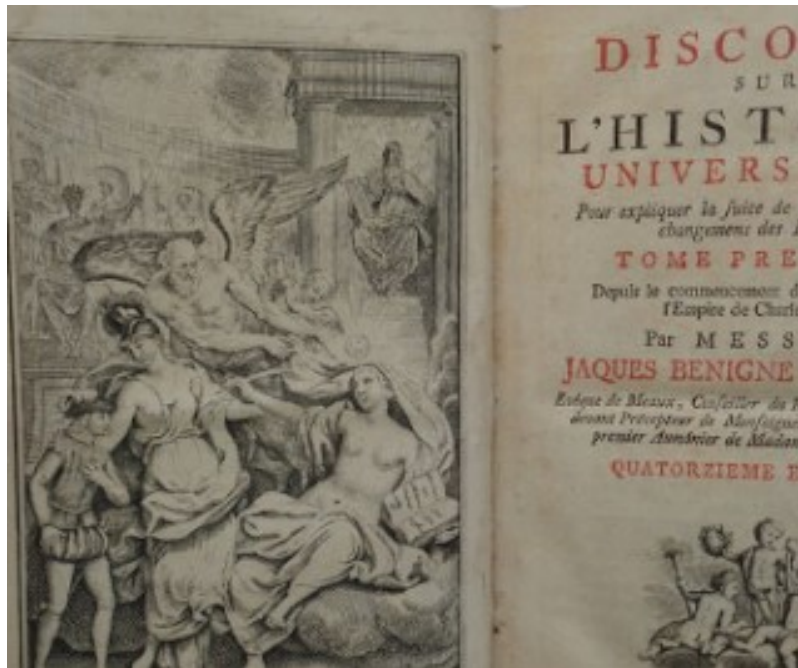


Lettre mensuelle aux
membres et amis de la
Confrérie royale
25 juin 2017

Chers Membres de la *Confrérie Royale* & Sympathisants,



Dans son admirable *Discours sur l'histoire universelle*, Bossuet enseigne au dauphin, fils de Louis XIV, que « Dieu ne déclare pas tous les jours ses volontés par ses prophètes touchant les rois et les monarchies qu'Il élève ou qu'Il détruit. Mais l'ayant fait tant de fois dans ces grands empires [de l'Antiquité] dont nous venons de parler, Il nous montre par ces exemples fameux ce qu'Il fait dans tous les autres, et Il apprend aux rois ces deux vérités fondamentales : premièrement, que **c'est Lui qui forme les royaumes** pour les donner à qui il Lui plaît ; et secondement, qu'**Il sait les faire servir**, dans les temps et dans l'ordre qu'Il a résolu, **aux desseins qu'Il a sur son peuple**. C'est, Monseigneur, ce qui doit tenir tous les princes dans une entière dépendance, et les rendre toujours attentifs aux ordres de Dieu, afin de prêter la main à ce qu'Il médite pour sa gloire dans toutes les occasions qu'Il leur en présente »[1].

Avec son regard d'aigle, le grand Évêque de Meaux voit dans l'**histoire** du genre humain la **manifestation de la Providence divine**, dans laquelle Dieu intervient pour faire triompher Son plan, et « la vraie science de l'histoire, écrit-il encore, est de remarquer dans chaque temps ces secrètes dispositions qui ont préparé les grands changements et les conjonctures importantes qui les ont fait arriver »[2].

Pourtant, il est intéressant de remarquer que dans l'histoire du peuple hébreu, la royauté fut instaurée pour un motif tout autre que celui de faire régner Dieu parmi « Son peuple » (Jér. 30, 22). Jusque-là, en effet, le Peuple de Dieu était gouverné par des prophètes, comme Moïse ou Samuel, ou encore par des juges que le Seigneur suscitait aux heures critiques de son histoire pour sauver Israël.

Ce type de recours à un intermédiaire royal ne correspond pas entièrement au plan originel de Dieu ; en effet, depuis toujours, Dieu souhaite instaurer avec chaque homme une relation directe permettant à ce dernier de recevoir lumière et force pour chaque jour. Ainsi Moïse s'exclamait-il : « Si seulement tout le peuple du Seigneur était composé de prophètes ! » (Nb 11, 29).



Le prophète Samuel oignant le roi David.

Cependant, les prophètes et les juges recevaient leurs instructions du Seigneur Lui-même et les transmettaient au peuple ; leur rôle était donc au service de l'autorité exercée par Dieu sur Son peuple. Avec la royauté, il en va autrement. L'instauration de la monarchie, ce « *péché originel d'Israël* » comme on l'a appelé [3], provient de la même cause que le péché originel de l'humanité : le mimétisme. Alors qu'Adam et Ève voulaient devenir « *comme des dieux* » (Gn 3, 5), les fils d'Israël veulent être « *comme les autres nations* ». Les anciens d'Israël dirent en effet au prophète Samuel : « *Installe-nous un roi pour nous juger comme toutes les nations* » (1 Sam. 8, 5). Dieu ne s'y trompe pas : cette volonté d'« être comme » est une manière de Le rejeter, Lui, car elle constitue une alternative trompeuse à l'« être par » Dieu ; c'est pourquoi le Seigneur déclare à Samuel en retour : « *Ce n'est pas toi qu'ils rejettent, c'est Moi, afin que Je ne règne plus sur eux* » (1 Sam. 8, 7).

Pour nous, c'est tout l'inverse : c'est pour faire régner Dieu que nous demandons un roi ! C'est pour ne pas suivre nos moutons contemporains englués dans la démocratie moderne que nous réclamons un roi ! « *Da nobis regem* », lisions-nous au bréviaire jeudi dernier [4] : Seigneur, donnez-nous ce roi qui nous permette de restaurer Vos droits sur la France, Votre fille bien ingrate ! Mais une fille indigne, quand bien même elle se prostituerait, demeurerait la fille de son père, et c'est cette filiation, souillée mais non pas désavouée, qu'il nous faut faire reconnaître aux yeux de tous.

Dans le récit de l'instauration de la royauté au sein d'Israël, nous voyons que le Seigneur, qui est assez puissant pour faire rejoindre les caprices de ses enfants gâtés à Son plan de Salut, non seulement va accorder le régime réclamé par Son peuple, mais va encore lui envoyer un roi « *selon Son Cœur* » (Actes 13, 22), en retirant la royauté à Saül pour la confier à David, le roi-prophète. Tel est, selon saint Paul, le témoignage que Dieu rendit au premier roi fidèle de Juda, et ce n'est pas un hasard si c'est de sa postérité que sortira le Messie. Quant à nous, nous fêtons d'ailleurs ces jours-ci le 1030e anniversaire du sacre et couronnement de Hugues Capet, fondateur de la dynastie d'où naîtra le successeur légitime de nos rois de France.



Couronnement du roi Hugues Capet (987)



En ce mois du Sacré-Cœur, c'est ce qu'il nous faut demander dans nos prières : que S.M. le roi *de jure* Louis XX puisse exercer sa royauté selon le Cœur de Dieu.



En 1689, lorsque Notre-Seigneur Jésus-Christ révéla Son Sacré-Cœur à sainte Marguerite-Marie Alacoque, Il lui fit cette demande importante : « Fais savoir **au fils aîné de Mon Sacré-Cœur** que, comme sa naissance temporelle a été obtenue par la dévotion aux mérites de Ma sainte Enfance, de même il obtiendra sa naissance de gloire éternelle **par sa consécration à Mon Cœur adorable**. Mon Cœur veut régner dans son palais, être peint sur ses étendards et gravé dans ses armes pour les rendre victorieuses de tous ses ennemis et de tous ceux de la sainte Église ». Mais Louis XIV ne fit pas droit à cette céleste requête et **cent ans jour pour jour après le message du 17 juin 1689 resté sans réponse, le Tiers-État se proclamera Assemblée constituante** et emportera la Monarchie française dans le sang et la terreur.

C'est donc par la consécration au Sacré-Cœur que nous viendra le salut de la France, tout comme Notre-Dame de Fatima nous assurait, il y a un siècle, que c'est par la consécration à son Cœur immaculé que la paix serait rendue au monde.

Avec ce charisme prophétique que leur insuffle bien souvent le Souverain Pontificat, les Papes, depuis plus d'un siècle, ont annoncé clairement les **bienfaits** que nous pourrions attendre d'une telle consécration au Cœur adorable de Jésus, « *fruits nombreux et excellents, non seulement pour chacun en particulier, mais pour la société tout entière : religieuse, civile ou familiale* » [5] – Notre-Seigneur lui-même a promis en effet à sainte Marguerite-Marie que « *tous ceux qui honoreront Son Cœur seraient comblés d'abondantes grâces célestes* » ; mais encore les **calamités** qui s'abattraient sur nous si nous Le méprisions.



Mosaïque de la voûte de la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre édifée en Vœu national (loi de 1873)

En élevant **la fête du Sacré-Cœur que nous solennisons justement aujourd'hui** au rang de double de première classe avec octave, le pape Pie XI incitait tous les Catholiques à faire « *amende honorable à Notre-Seigneur, dans laquelle toutes nos fautes sont déplorées, et hommage est rendu aux droits violés de notre Roi et de Notre-Seigneur très aimant* » [6].



Avant lui, le pape Léon XIII avait **consacré le genre humain au Sacré-Cœur**. Dans son encyclique *Annum sacrum* (1899), il expliquait : « *Une telle consécration apporte aussi aux États l'espoir d'une situation meilleure, car cet acte de piété peut établir ou raffermir les liens qui unissent naturellement les affaires publiques à Dieu. (...) Il arrive fatalement que les fondements les plus solides du salut public s'écroulent lorsqu'on laisse de côté la religion. Dieu, pour faire subir à ses ennemis le châtement qu'ils avaient mérité, les a livrés à leurs penchants, de sorte qu'ils s'abandonnent à leurs passions et s'épuisent dans une licence excessive. De là, cette abondance de maux qui depuis longtemps sévissent sur le monde, et qui Nous obligent à demander le secours de Celui qui seul peut les écarter* ».



Cet enseignement sera repris par le même Pie XI lorsqu'il instituera la fête liturgique du Christ Roi, afin d'exalter la royauté du Christ sur tout l'Univers et inciter les individus comme les États à proclamer leur soumission à Son règne d'amour, puisqu'Il veut régner par Son Sacré-Cœur. Ainsi écrivait-il dans son encyclique *Quas primas* : « À l'heure où les hommes et les États sans Dieu, devenus la proie des guerres qu'allument la haine et des discordes intestines, se précipitent à la ruine et à la mort, l'Église de Dieu, continuant à donner au genre humain l'aliment de la vie spirituelle, engendre et élève pour le Christ des générations successives de saints et de saintes ; **le Christ, à son tour, ne cesse d'appeler à l'éternelle béatitude de Son royaume céleste ceux en qui Il a reconnu de très fidèles et obéissants sujets de Son royaume terrestre** »[7].

Et plus loin : « Les États, à leur tour, apprendront par la célébration annuelle de cette fête que **les gouvernants et les magistrats ont l'obligation, aussi bien que les particuliers, de rendre au Christ un culte public et d'obéir à Ses lois**. Les chefs de la société civile se rappelleront, de leur côté, le dernier jugement, où le Christ accusera ceux qui L'ont expulsé de la vie publique, mais aussi ceux qui L'ont dédaigneusement mis de côté ou ignoré, et punira de pareils outrages par les châtiments les plus terribles ; **car Sa dignité royale exige que l'État tout entier se règle sur les commandements de Dieu et les principes chrétiens dans l'établissement des lois, dans l'administration de la justice, dans la formation intellectuelle et morale de la jeunesse, qui doit respecter la saine doctrine et la pureté des mœurs** »[8].

Notre défense et promotion de la royauté, chers Amis, **doit** en conséquence **se réaliser d'abord dans notre propre âme**, selon la parole de Notre-Seigneur : « *Tout royaume divisé contre lui-même court à sa ruine* » (Lc 11, 17). Comment en effet pourrions-nous faire triompher la royauté du Christ dans la société si notre âme n'est pas maîtresse de nos passions, si le père ne commande pas au sein de la famille, si le roi ne règne pas sur ses sujets ? Qu'il me soit permis de vous rappeler notre engagement de **sanctifier particulièrement**, la grâce aidant, **le 25 de chaque mois** plus encore que les autres jours, dans le but d'offrir nos efforts, nos peines et nos sacrifices à toutes les intentions de la *Confrérie royale*. Ce mois-ci, la sainte Messe dominicale et la sainte Communion nous y aideront grandement !

Ici encore le pape Pie XI a des mots percutants : « *Si enfin cette puissance embrasse la nature humaine tout entière*, poursuit-il dans son encyclique, **on doit évidemment conclure qu'aucune de nos facultés ne peut se soustraire à cette souveraineté**. Il faut donc qu'Il [le Sacré-Cœur] **règne sur nos intelligences** : nous devons croire, avec une complète soumission, d'une adhésion ferme et constante, les vérités révélées et les enseignements du Christ. Il faut qu'Il **règne sur nos volontés** : nous devons observer les lois et les commandements de Dieu. Il faut qu'Il **règne sur nos cœurs** : nous devons sacrifier nos affections naturelles et aimer Dieu par-dessus toutes choses et nous attacher à Lui seul. Il faut qu'Il **règne sur nos corps et sur nos membres** : nous devons les faire servir d'instruments ou, pour emprunter le langage de l'Apôtre saint Paul, "d'armes de justice offertes à Dieu" (Rm 6, 13) pour entretenir la sainteté intérieure de nos âmes. (...) Ainsi nous récolterons les heureux fruits d'une vie conforme aux lois du royaume divin. Reconnus par le Christ pour de bons et fidèles serviteurs de Son royaume terrestre, nous participerons ensuite, avec Lui, à la félicité et à la gloire sans fin de Son royaume céleste »[9].

Voici tracés en quelques lignes notre programme de vie, en un mot notre mission, bien chers Membres ! Demandons à saint Jean-Baptiste, dont nous célébrons la Nativité hier, de faire de nous également des Précurseurs du Christ pour annoncer Son Royaume en travaillant ici-bas à l'établissement de Son règne d'amour par le rétablissement du « fils aîné de Son Sacré-Cœur » !

Le Chancelier +

[1] Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle* (1681), à l'introduction.

[2] *Ibid.*

[3] Abbé Dominique Janthial, c.e., *Devenir enfin soi-même – À la suite des grands hommes du Premier Testament* (2016), d'où nous tirons cette analyse vétéro-testamentaire.

[4] 2^{ème} leçon des matines du jeudi de la II^{ème} semaine après la Pentecôte, tiré de 1 Sam. 8, 6.

[5] Pie XI, encyclique *Miserentissimus Redemptor* sur la réparation que nous devons au Sacré-Cœur de Jésus (1928), § 7.

[6] *Ibid.*, § 6.

[7] Encyclique *Quas primas* (1925), § 3.

[8] *Ibid.*, § 21.

[9] *Ibid.*, § 22.